Feuille-info concernant les cours interentreprises dans l'agriculture

Dispositions à observer pour les cours interentreprises:

1. Les cours interentreprises sont obligatoires pour les apprenti(e)s de première et de deuxième année d'apprentissage. Si pour l'une des raisons sous-mentionnées, vous ne pouvez pas suivre un cours interentreprises, veuillez vous annoncer le plus tôt possible à la personne responsable des cours interentreprises (031 938 22 77 ou denise.schneider@bernerbauern.ch).
2. Le contenu des cours interentreprises fait partie de la matière d'examen.
3. Vous suivez les cours interentreprises avec votre classe de l'école prof.
4. Les vêtements/chaussures de travail sont impérativement exigés lors des cours interentreprises. La présence aux cours sera refusé autrement. Il est interdit d'entrer dans tous les bâtiments avec des chaussures sales, il est donc essentiel de prendre des chaussures ou des bottes de rechange! Cela concerne les üK 4 et üK 8, qui ont également lieu dans l'étable.
5. **Les cours commencent à 08.00 h et se terminent à 17.00 h.**
6. Vous êtes automatiquement annoncé pour le repas de midi à la Mensa de l'endroit.
7. Les frais de cours sont pris en charge par l'association professionnelle. Les frais de déplacement et de restauration vont à la charge du participant au cours.
8. Vous recevez des maîtres de cours au début de l'année d'apprentissage le matériel d'étude nécessaire.
9. Les apprenti(e)s doivent remplir un récapitulatif de leur parcours d'apprentissage en y mentionnant ce qu'ils ont appris. Ce récapitulatif devra être remis pour information aux responsables de la formation des apprenti(e)s auprès de l'exploitation.
10. En cas de mauvais résultats, les formateurs des cours interentreprises sont habilités à procéder à des exclusions. La journée de cours entière devra alors être répétée ou compensée.
11. **Après la présente lettre, plus AUCUNE invitation ne sera envoyée séparément. Le plan des dates joint en annexe est obligatoire. Prière de respecter les dates et d'être présent ponctuellement aux cours interentreprises à l'endroit indiqué.**

Report de dates de cours et absences non-excusées
Il est possible de différer des dates de cours pour autant qu'il y ait des places libres dans d'autres cours interentreprises. La demande doit être faite par écrit et adressée à la Berner Bauern Verband au moins 10 jours ouvrables avant le début du cours.
Sont acceptés comme motifs d'absence excusée ou de report à court terme: maladie ou accident avec certificat médical, service militaire ou protection civile, cas de décès dans la famille.
Sachez que les cours interentreprises sont financés par le fonds de formation. Vous bénéficiez ainsi d'une place d'instruction gratuite lors de chaque journée de cours. Si vous n'êtes pas présent à ce cours sans excuse valable, vous devrez assister à un autre cours à une date différée et, dans ce cas, les frais de Fr. 160.- de ce cours ne seront pas payés par le fonds de formation.

Veuillez voir le verso → Vêtements de travail pour tous les CI

Vêtements de travail pour tous les CI

Veuillez porter des vêtements de travail propres, adaptés aux conditions météorologiques et à la température, ainsi que des chaussures appropriées. Quel que soit le temps, les CI dureront toute la journée et se tiendront en partie à l'extérieur.
Le port de chaussures de travail robustes couvrant les chevilles et dotées de semelles antidérapantes est obligatoire pour participer aux CI.
Il est recommandé de porter des chaussures de sécurité.

L'accès à tous les bâtiments est interdit avec des chaussures sales. **Il faut donc impérativement apporter des chaussures ou des bottes de rechange ! Ceci concerne le CI 4 et le CI 8 qui se dérouleront en partie dans l'étable des bovins.**

Chaussures de travail :

Ne conviennent pas comme chaussures de travail :